



NOTE D'INFORMATION

<u>RÉFÉRENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2022 – 055	PLAN BLEU POINT D'INFORMATION SUR LA SITUATION « COVID 19 » AU SEIN DE L'UNITÉ DE VIE « LES IRIS » - B1 ET AU SEIN DES AUTRES UNITÉS DE VIE	13.07.2022

À l'attention de l'ensemble des habitants,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Comme évoqué dans la note d'information n°2022-052 datée du 6 juillet 2022, deux habitants de l'Unité de vie « Les Iris » - 1^{er} étage du Bâtiment B - ont été déclarés positifs à la COVID-19 le mardi 5 juillet 2022. **Immédiatement, ces résidents ont été isolés au sein de leur logement.**

J'ai le plaisir aujourd'hui de vous informer que l'isolement de ces deux personnes a été levé, après avis médical, à l'échéance des 7 jours de leur positivité à la COVID-19.

Le vendredi 8 juillet 2022, j'ai été informé que deux autres habitants de l'unité de vie « Les Iris » 1^{er} étage du Bâtiment B de la Résidence DEBROU avaient été testés positifs à la COVID-19 ; **immédiatement, ils ont été isolés dans leur logement.**

Le lundi 11 juillet 2022, quatre habitants supplémentaires se sont avérés touchés par la COVID-19 et, dès la connaissance de la situation, ils ont été isolés dans leur logement.

À ce jour et à cette heure, je vous informe que ces habitants vont bien et qu'ils font l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite.

Pour rappel, au sein de l'unité de vie « Les Iris », sont installés 46 habitants.

100% des résidents éligibles et volontaires à la 2^{ème} dose de rappel du vaccin contre la COVID-19 ont reçu le rappel du vaccin.

Une habitante refuse catégoriquement toute vaccination contre la COVID-19 ; une habitante a un schéma vaccinal incomplet mais est en cours de vaccination ; deux habitants ont refusé la 2^{ème} dose de rappel du vaccin contre la COVID-19.

100% des agents de la Résidence DEBROU présentent un schéma vaccinal complet.

Face à ces circonstances et en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, vous trouverez ci-dessous le plan d'actions arrêté par mes soins, ce jour, mercredi 13 juillet 2022 :

1) **Les modalités des visites des familles et des proches, au sein de l'unité de vie « Les Iris » restent renforcées dans le strict respect de mesures barrières :**

- Les visites des familles et proches ne pourront se dérouler, jusqu'à nouvel ordre, et sous réserve qu'aucun nouveau cas ne soit déclaré durant une période continue de 7 jours, qu'au sein des logements et sous réserve que les familles, les proches **et les habitants** portent un masque chirurgical. Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical ; il conviendra de prendre, à l'entrée de la Résidence DEBROU, un masque mis à disposition près des registres, pour l'habitant visité qui devra le conserver tout le temps de la visite.

En interne, le masque doit être porté par les familles et proches en tout lieu et à tout moment. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.

- **Les promenades et sorties dans les espaces extérieurs demeurent suspendues, pour les habitants de l'unité de vie « Les Iris » et leurs proches**, jusqu'à nouvel ordre, et sous réserve qu'aucun nouveau cas ne soit déclaré durant une période continue de 7 jours.

2) Les animations, ateliers et activités de la vie quotidienne sont maintenus au sein de l'unité de vie « Les Iris ». Par contre, les activités transversales entre l'unité de vie « Les Iris » et les autres unités de vie demeurent suspendues (PASA, atelier d'activités physiques de prévention des chutes ...).

3) Les personnes rendant visite aux habitants de l'unité de vie « Les Iris » au B1 sont invitées à surveiller leur température quotidiennement.

4) Les mesures déjà en place actuellement doivent être strictement respectées, et notamment l'inscription de chaque personne sur le registre des entrées, la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement, et la présentation d'un pass sanitaire valide à l'accueil ou à tout membre du personnel susceptible de le demander.

5) La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des résidents, des familles et du personnel. Une vigilance accrue a été mise en place et déployée au sein de chacune des unités de vie ; notamment, une surveillance médicale et infirmière (7 jours/7 et 24H/24) a été renforcée dès le dimanche 3 juillet 2022.

6) En cas de symptôme évocateur de la COVID-19, les personnels sont invités à se faire tester immédiatement dans le laboratoire de leur choix

7) **À ce jour, le mercredi 13 juillet 2022, et à cette heure 16h00, je vous informe qu'aucun autre habitant n'a été dépisté positif à la COVID-19.**

8) Au sein des cinq autres unités de vie « Les Bleuets » rez-de-chaussée du bâtiment A, « Les Lys » 1^{er} étage du bâtiment A, « Les Œillets » 2^{ème} étage du bâtiment A, « Les Amaryllis » rez-de-chaussée du bâtiment B et « Les Dahlias » 2^{ème} étage du bâtiment B, les visites sont maintenues dans le strict respect des mesures barrières. En interne, le masque doit être porté par les familles et proches à tout moment ; dans les espaces extérieurs, il n'est pas obligatoire.

9) Les mesures de prévention déjà appliquées quotidiennement au sein de l'établissement ont immédiatement été rappelées aux personnels :

- Mesure quotidienne et traçabilité de la température de tous les personnels de la Résidence DEBROU avant la prise de poste ;
- Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque résident ;
- Respect d'une distance de sécurité d'au moins un mètre entre toutes les personnes ;
- Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
- Aération régulière des locaux ;
- Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
- Hygiène stricte des locaux et des WC ;
- Pour les résidents faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

L'ensemble des mesures décrites ci-dessus s'appliquent jusqu'à publication d'une nouvelle note d'information.

Croyez bien que toutes les forces vives de la Résidence DEBROU sont plus que mobilisées pour venir à bout de cette alerte épidémique.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre compréhension et de votre confiance,

Le Directeur

A. ESSALHI



Copie :

- **Monsieur AUGIS Frédéric**, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- **Madame AUGIS Sylviane**, Présidente du Conseil d'Administration de la Résidence DEBROU
- **Madame SALLY-SCANZI Myriam**, Directrice Départementale ARS Centre-Val de Loire
- **Monsieur MISPOULET Thierry**, Directeur de l'Autonomie – Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

DESTINATAIRES : - Résidents – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – Tous Services – Chrono - CHSCT

MISE EN APPLICATION : Immédiate

Folio : 3